

POINT ACCUEIL DIVERSIFICATION

Accompagner les agriculteurs installés dans leurs projets de diversification

Synthèse du document

Ce document présente le fonctionnement du Point Accueil Diversification (PAD), dispositif d'accueil et d'orientation mis en place par la Chambre d'Agriculture du Gard au bénéfice des agriculteurs souhaitant faire évoluer leur activité.

Il précise le rôle du conseiller diversification, les modes d'entrée dans le dispositif, son articulation avec les pôles techniques et les partenaires, ainsi que les limites d'intervention de ce service.

Public visé : agriculteurs déjà installés — hors installation et hors développement technique classique.

Émetteur

Chambre d'Agriculture

Public cible

Usage interne / communication externe

Date

Novembre 2025

1. Introduction — Contexte et public concerné

La diversification représente aujourd'hui un levier stratégique majeur pour la résilience économique des exploitations agricoles. Face à la volatilité des marchés, aux contraintes climatiques et aux évolutions réglementaires, de nombreux agriculteurs cherchent à élargir leur activité, à créer de nouvelles sources de revenus ou à valoriser autrement leurs ressources.

Dans ce contexte, la Chambre d'Agriculture a mis en place le Point Accueil Diversification (PAD), dispositif dédié à l'accueil, l'écoute et l'orientation des agriculteurs porteurs de projets de diversification. Ce dispositif constitue la porte d'entrée privilégiée pour tout agriculteur déjà installé souhaitant engager une démarche de diversification.

✓ Public concerné par le PAD - Agriculteurs déjà installés - Porteurs d'un projet de diversification - Quelle que soit la nature de la diversification envisagée	✗ Hors périmètre PAD - Installation (→ Point Accueil Installation – PAI) - Développement classique d'exploitation (→ pôles techniques)
--	---

2. Définition et objectifs du PAD

2.1 Qu'est-ce que le PAD ?

Le Point Accueil Diversification est un dispositif d'accueil et d'orientation mis en place au sein de la Chambre d'Agriculture du Gard. Il constitue la porte d'entrée dédiée aux projets de diversification des exploitations agricoles. Il ne produit pas de prestations spécialisées mais assure la coordination et la mise en relation avec les services compétents.

2.2 Les quatre objectifs fondamentaux

01	Accueillir et écouter les agriculteurs sans présupposer de la nature de leur demande
02	Clarifier le projet ou les interrogations exprimées, parfois encore informelles
03	Identifier les besoins réels et le niveau de maturité du projet
04	Orienter vers les bons interlocuteurs : pôles techniques, partenaires institutionnels ou privés

3. Le rôle du conseiller diversification

Le conseiller diversification est l'interlocuteur central du PAD. Il incarne le dispositif et assure la continuité du parcours de l'agriculteur depuis le premier contact jusqu'à l'orientation définitive. Son intervention s'articule autour de quatre missions distinctes.

Mission	Contenu
 Accueil & diagnostic	Comprendre la demande, reformuler les besoins de l'agriculteur, identifier le niveau de maturité du projet (idée informelle, projet structuré, projet mature).
 Orientation	Diriger vers les pôles ou partenaires compétents, faciliter la mise en relation et assurer la bonne transmission du dossier.
 Accompagnement léger	Apporter un premier niveau d'analyse économique, proposer un plan d'action simplifié et aider à prioriser les étapes du projet.
 Limites d'intervention	Ne réalise pas d'étude économique complète. Ne se substitue pas aux prestations spécialisées des pôles ou des partenaires externes.

4. Modes d'entrée dans le dispositif

Deux parcours d'entrée distincts sont possibles selon la situation de l'agriculteur :

Cas 1 — Entrée directe via le PAD	Cas 2 — Entrée via un pôle technique
Situation : L'agriculteur ne sait pas à qui s'adresser ou n'est pas encore en mesure d'identifier son besoin. Rôle du conseiller : Il joue un rôle central d'écoute et d'orientation. Il clarifie la demande avant toute orientation vers un service ou partenaire.	Situation : Le pôle technique a fourni une première réponse mais une dimension économique ou de structuration de projet reste à traiter. Rôle du conseiller : Il intervient en complément : analyse économique préliminaire, structuration du projet, coordination entre services.

5. Organisation interne et coordination

Le bon fonctionnement du PAD repose sur une organisation interne fluide entre le conseiller diversification et les différents pôles techniques de la Chambre d'agriculture du Gard. Trois principes structurent cette organisation :

Référents par pôle	Coordination active	Fluidité du parcours
Chaque pôle technique désigne un référent interlocuteur du conseiller diversification pour garantir une mise en relation ciblée et efficace.	Des échanges réguliers entre le conseiller PAD et les pôles permettent d'assurer la cohérence des réponses apportées et d'éviter les doublons.	L'objectif est de garantir que l'agriculteur dispose d'un parcours lisible, sans rupture entre l'accueil au PAD et l'accompagnement technique.

6. Positionnement du PAD dans l'écosystème de la Chambre d'agriculture du Gard

Le PAD occupe une place spécifique et non concurrentielle au sein des dispositifs de la Chambre d'Agriculture. Son positionnement repose sur trois caractéristiques distinctives :

Interface	Orientation	Complémentarité
Le PAD est l'interface entre les agriculteurs et les services spécialisés de la Chambre. Il simplifie l'accès au bon interlocuteur.	Sa vocation est l'orientation, non la production de prestations complètes. Il guide sans se substituer aux expertises des pôles.	Complémentaire du PAI (installation) et des pôles techniques, il comble un vide d'accompagnement pour les projets de diversification.

Le tableau ci-dessous synthétise les distinctions essentielles entre le PAD et les dispositifs voisins

Critère	PAD	PAI	Pôles techniques
Public	Agriculteurs installés	Porteurs de projet / non-installés	Tous agriculteurs
Objet	Diversification	Installation	Production spécialisée
Nature	Accueil + orientation	Accueil + accompagnement à l'installation	Conseil technique expert
Niveau prestation	Léger (1er niveau)	Complet (parcours)	Complet (études, suivis)

Le contact à la Chambre d'Agriculture du GARD

Frédéric QUALLA

Mail : frederic.qualla@gard.chambagri.fr

Tel +33 6 23 65 11 63